



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	08.04.2025
A :	18h00
Fin :	20H45
Présidence :	Mme CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mme MASCLE Juliette, Mrs CAETANO Bruno, LORY Joel, PASQUET Christophe, SORRENTINO Thomas.

FORFAITS

Hors délais

Match n° 55432341 – US Reuilly 3 / US Villegouin 1 en Coupe Edouard BARES du 05.04.2026 :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en premier ressort,

que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts précise que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48 h avant un match ayant lieu en semaine.

que l'e-mail du club de US VILLEGOUIN adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 04/04/2026 à US REUILLY déclarant le forfait de son équipe,

que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 » l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée et une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à US VILLEGOUIN (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à US (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

US VILLEGOUIN doit :

- Amende pour forfait = 85x 2 : 170 euros
- Indemnités manque à gagner = 30 euros

US REUILLY 3 est donc qualifié au prochain tour de la coupe Edouard Barès

Match n° 55576244 – Foot Sud Bouzanne 3 / G. Val de l'Indre 2 du 04.04.2026 en U13 N3 Poule A :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en premier ressort,

que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts précise que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48 h avant un match ayant lieu en semaine.

que l'e-mail du club de G. Val de l'Indre 2 adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 3 avril à 21h41 déclarant le forfait de son équipe,

que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 » l'indemnité à la Ligue ou au District concerné est doublée et une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à G.Val de l'indre (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à Foot Sud Bouzanne 3 (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

G. Val de l'Indre doit :

- Amende pour forfait = 45 x 2 : 90 euros
- Indemnités manque à gagner = 30 euros

MATCH ARRETE

Match n° 53569620 – AS Coings Céré 1 / AAE Nohant Vic du 05.04.2026 – D3 Poule B :

La Commission,

Suite aux différentes pièces versées au dossier,

décide de geler le résultat et transmet le dossier à la Commission de Discipline

Participation d'un joueur suspendu

Match n° 53558945 – US Aigurande 1 / ACS Buzançais 1 du 06.04.2026 en D1 Profil By Chirault :

La Commission,

Après vérification du fichier des licenciés suspendus,

Vu les pièces versées au dossier,

Jugeant sur le fond en première instance,

que l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose « *Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : [...] - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu [...].*

Le club concerné est informé par l'organisme gérant la compétition, et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.

Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match. Le droit de l'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif. »,

que l'article 226.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements). [...] »,

que l'article 226.5 des Règlements Généraux de la F.F.F. dispose que « la perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension »,

en l'espèce que **le joueur de l'ACS Buzançais** a été sanctionné lors de la saison 2025/2026 par la Commission de Discipline, réunie du 02.04.2026, de : **1 match ferme (3^{ème} carton jaune) avec date d'effet le 06.04.2026**,

que l'équipe de l'ACS Buzançais 1 n'a pas disputé de rencontres depuis :

que le joueur a été aligné lors de la rencontre en rubrique :

Match n° 53558945 – US Aigurande 1 / ACS Buzançais 1 du 06.04.2026 en D1 Profil By Chirault :

par conséquent que le joueur n'a pas purgé sa suspension en application des articles précités,

Par ces motifs :

Donne **match perdu par pénalité à l'ACS Buzançais** (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à l'US Aigurande (3 buts et 3 points) en application de l'article 187.2, 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

par ailleurs les dispositions de l'article 226.5 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

qu'à la date de la sanction précitée, ce joueur avait encore 1 match à purger avec l'équipe de l'ACS Buzançais 1.

que la perte, par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de l'ACS Buzançais 1 avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match,

que ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension,

inflige au joueur de l'ACS Buzançais un match de suspension ferme à compter du 13.04.2026 pour avoir évolué en état de suspension,

les tarifs applicables au titre de la saison 2025/2026 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction
Inflige une amende de 130 € à l'ACS Buzançais 1 au motif de participation d'un joueur suspendu.

TIRAGE COUPE DE L'INDRE RENÉ SCHOEN

Sont qualifiés pour les ½ finales :

AS Ardentes 1, FC Déols 1, US Villedieu 1, US Le Poinçonnet 1

Le tirage des ½ Finales aura lieu Jeudi 9 Avril 2026 à 19 h dans les locaux de la Nouvelle République.

Demi-finale Aller le 19 avril Demi-finale retour le 1^{er} ou le 8 mai (selon tirage)

COUPE HENRI LEGROS

HOMOQUATION du 2^{ème} tour

Est qualifié pour le 3^{ème} tour : AS Jeu les Bois 1

2^{ème} tour de la Coupe Henri LEGROS :

EXEMPTS :

E. Arpheuilles Clion, SS Belabre, SSRP, ACS Buzançais, AS Chabris, ECL St Christophe

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55432206	St Valentin	Parnac V.A Ac	01/05/2026	14H30
55432198	St Aout Ac	Fc2s	19/04/2026	14H30
55432199	Bvn	Issoudun Sa	01/05/2026	14H30
55432205	Sazeray Vigou	Us La Chatre	19/04/2026	14H30
55432209	Ent.S. Vineuil Brion	Fc M/M/T	01/05/2026	14H30
55432202	Pont Chretien	Villers Ac	19/04/2026	14H30
55432210	Etrechet Es	Maron As	01/05/2026	14H30
55432213	F.C.M.O.	U.S. St Maur	19/04/2026	14H30
55432211	Fc Etoile Cx	Poulaines Es	30/04/2026	20H00
55432204	La Mifa 36	U.S. Argy	08/05/2026	14H30
55432212	Ambrault Patr	Diors Fc	01/05/2026	14H30
55432203	Vicq Nahon Lv	Ecueille Ss	08/05/2026	14H30
55432197	Azay Ferron	U.S. Aigurande	19/04/2026	14H30
55432207	U.S. Montgivray	Fc Valp 36	01/05/2026	14H30
55432201	Montierchaume	U.S. Gatines	19/04/2026	14H30
55432200	Us 2r	F.C. Levroux	08/05/2026	14H30

Le tirage du prochain tour aura lieu le lundi 4 mai pour les rencontres du dimanche 10 mai.
Puis le tirage le lundi 11 mai pour les rencontres du 17 mai (8^{ème} de finale)

COUPE EDOUARD BARES

Homologation du 2^{ème} Tour de la Coupe Edouard BARES

Sont qualifiés pour le 3^{ème} tour : ES Sazeray Vigoulant, JLVC Pouligny ST P 2, US2R 2, AS Maron 2, SS Bélâbre 2, EC Veuil 1, US Reuilly 3, US Vouillon 1 ,

2^{ème} tour de la Coupe Edouard BARES :

EXEMPTS :

FC Levroux 2, SSRP 2, US Montgivray 3

Commission sportive

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55432340	Jeu Les Bois 2	Vicq Nahon Lv 1	01/05/2026	14H30
55432345	Ecl St Christophe 2	Arph/Clion E. 2	01/05/2026	14H30
55432339	Fc M/M/T 3	Ciron Us 1	19/04/2026	14H30
55432349	Pruniers Js 1	U.S. Argy 1	10/05/2026	14H30
55432348	Ent.O.M.-U.S.A. 1	Villedieu Us 3	01/05/2026	14H30
55432346	Sp.C. Vatan 4	Ent. Palluau-stgenou 2	19/04/2026	14H30
55432338	Bouges Us 1	Etrechet Es 2	01/05/2026	14H30

Le tirage du prochain tour aura lieu le lundi 04 mai pour les rencontres du dimanche 10 mai.
Puis le tirage le lundi 11 mai pour les rencontres du 17 mai (8^{ème} de finale)

TIRAGES Coupes Féminines

Les tirages des coupes féminines seront effectués le 15/04/2026 à 18h30 au District de l'Indre de football.

Sont concernées :

- Les demi-finales de la Coupe de l'Indre à 11
- Les demi-finales du Challenge Cautinat
- Le tour préliminaire et les quarts de finale de la Coupe consolante à 8

Coupe de l'Indre Féminines

Sont qualifiés pour les ½ : FC Luant 1, US Le Blanc 1, FC Bas Berry 1, Berri Châteauroux

Les ½ finales se joueront le 08/05/2026.

Challenge Raymond CAUTINAT

HOMOLOGATION des ¼ finale du Challenge Raymond CAUTINAT

Sont qualifiés pour les ½ Finales : US Villedieu 1, E. Arpheuilles Clion 1, USAP 1

Les ½ finales se joueront le 08/05/2026.

¼ de finale du Challenge Raymond CAUTINAT

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55559310	Niherne As	F.C. Levroux	12/04/2026	10H

Coupe consolante féminine à 8

Sont basculées en Coupe consolante à 8 : FC Obterre, SS Ecueille, BVN, US2R, US Montgivray, US St Maur, ES Poulaine, EC Sassierges, AC Parnac, AS Niherne ou FC Levroux.

La coupe se déroulera comme suit :

Tour préliminaire (2 matchs) : le 03/05 ou le 08/05 en fonction des équipes tirées

¼ finale : 14/05

½ finale : 24/05

COUPES JEUNES

Club présent : EGC Touvent Cx

Coupe Pierre ROUX U18

Sont qualifiés pour les ½ Finales : ESB Creuse, Espoir Boischaut Sud, FC Déols, Berrichonne Cx

Le tirage des ½ finales de la Coupe Pierre ROUX U18 effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
55613603	Fc Deols 1	Espoir Boischaut Sud 1	18/04/2026	15H
55613602	Berri Chateauroux 1	Esb Creuse 1	14/05/2026	15H

Coupe de District U18

Sont qualifiés pour les ½ finales de la Coupe de District U18 :

G. Val de l'Indre 1, FC2MT 1 + l'exempt : EGC Touvent Cx

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55589524	Ent.Gatines/Vicq/Fcp 1	Issoudun Sa 1	18/04/2026	15H

Le tirage des ½ Finale de la Coupe de District U18 effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
55613615	Touvent Chat. 1	Group. Val De L'Indre 1	25/04/2026	15H
55613613	Ent. Fc2mt/Usyp/Char 1	Ent.Gatines/Vicq/Fcp 1	25/04/2026	15H
55613614	Ent. Fc2mt/Usyp/Char 1	Issoudun Sa 1	25/04/2026	15H

Coupe Alain LABRUNE U17

Sont qualifiés pour les ½ Finales : Espoir Boischaut Sud, SC Vatan, US Le Poinçonnet, Berrichonne Cx.

Le tirage des ½ finales de la Coupe Alain LABRUNE U17 effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
55613557	Sp.C. Vatan 1	Chateauroux 1	18/04/2026	15H
55613556	Poinconnet Us 1	Espoir Boischaut Sud 1	18/04/2026	15H

Coupe de District U17

Les ¼ de finale

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55589527	As Marche Occitane 1	Foot. Sud Bouzanne 1	18/04/2026	15H
55589529	Touvent Chat. 1	U.S. Reuilly 1	18/04/2026	15H
55589530	Ent. Fc2mt/Usyp/Char	Arph/Clion E. 1	18/04/2026	15H
55589528	U.S. Le Blanc 1	U.S. St Maur 1	18/04/2026	15H

Le tirage des ½ finales de la Coupe de District U17 effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55613591	As Marche Occitane 1	U.S. Le Blanc 1	25/04/2026	15H
55613593	As Marche Occitane 1	U.S. St Maur 1	25/04/2026	15H
55613594	Touvent Chat. 1	Arph/Clion E. 1	25/04/2026	15H
55613596	Touvent Chat. 1	Ent. Fc2mt/Usyp/Char 1	25/04/2026	15H
55613590	Foot. Sud Bouzanne 1	U.S. Le Blanc 1	25/04/2026	15H
55613592	Foot. Sud Bouzanne 1	U.S. St Maur 1	25/04/2026	15H
55613595	U.S. Reuilly 1	Arph/Clion E. 1	25/04/2026	15H
55613597	U.S. Reuilly 1	Ent. Fc2mt/Usyp/Char 1	25/04/2026	15H

Coupe Maurice HERVAULT U15

Sont qualifiés pour les ½ finales : EGC Touvent Cx, FC Déols, US Le Poinçonnet, Berrichonne Cx

Le tirage des ½ finales de la Coupe Maurice HERVAULT U15 effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
55613549	Touvent Chat. 1	Poinçonnet Us 1	18/04/2026	14H
55613548	Fc Deols 1	Chateauroux 1	18/04/2026	15H

Coupe de District U15

Sont qualifiés pour les 1/2 finales : ACS Buzançais, US St Maur, US Le Blanc + exempt : Espoir Boischaud Sud

Le tirage des ½ finales de la Coupe de District U15 effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
55613544	U.S. Le Blanc 1	Espoir Boischaud Sud 1	18/04/2026	15H
55613545	U.S. St Maur 1	Alliance C.S. Buzanc 1	18/04/2026	15H

FMI des 3-4-5-6 Avril

Nous vous proposons ci-joint les avertissements et retards du 04 au 06/04/2026

Note aux clubs:

les clubs doivent utiliser :

la nouvelle version FMI (5.0.16) et de valider le consentement lors de la prochaine connexion à l'application FMI.

Liste des clubs utilisant l'ancienne version 3.9.0.0 (week-end du 04 au 06/04/2026)

D1 ST MAUR

D2 VILLERS

D3 ST CHRISTOPHE CX TENDU

U17 MARCHE OCCITANE

U13 GATINES LE BLANC ST MAUR

U11 ETOILE CXVALP36 VIF

COUPE BARES VEUIL VOUILLON MARON

COUPE INDRE Féminines ST MAUR

Il est très important de répondre au questionnaire envoyé aux clubs en cas d'échec de la FMI afin d'identifier la cause.

FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 30 €

U13 Niveau 2 Poule A Ph3 :

ST MAUR Match (ST MAUR 2 / DEOLS 3)

U13 Niveau 3 Poule A Ph3 :

FOOT SUD BOUZANNE Match (FOOT SUD BOUZANNE 3 / VIF 2)

Coupe Indre R SCHOEN :

INGRANDES Match (INGRANDES / VILLEDIEU)

Coupe E Barès :

REUILLY Match (REUILLY 3 / VILLEGOUIN)

Retard de transmission, amende 20 €

U11 Niveau 3 Poule B Ph3

VIF Match (VIF 2 / TOUVENT 2) Transmission le 06/04/2026 à 08h29 au lieu du 05/04/2026 à 12h00

Féminines à 8 Poule B

FCMMT Match (FCMMT / NIHERNE) Transmission le 07/04/2026 à 19h43 au lieu du 05/04/2026 à 12h00

RAPPEL: EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBS LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI

IL EST IMPERATIF DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pêles-mêle ou indésirables)

RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER.

INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB ET SAISIR LE RESULTAT DANS FOOTCLUB (Nouveau)

COURRIERS

- . HAMIA Saleh (arbitre) : le score de D3 A – FC Luant / St Valentin est de 2 à 4
- . AS Chabris : vu, pris connaissance
- . USAP : vu, réponse faite
- . VALP 36 : vu, pris connaissance
- . US Le Blanc : Vu

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts:

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de séance,
C. CHARRAUD

